

*Conseil communautaire*

<b>Délibération n° 2026/04/10-4</b>	<b>Election du deuxième vice-président</b>
<b>Date et heure de la séance</b>	10 avril 2026 à 18h30
<b>Lieu</b>	1 Avenue du Commandant Gabon - Mauriac
<b>Date de la convocation</b>	2 avril 2026
<b>Président de séance</b>	Olivier ROCHE
<b>Secrétaire de séance</b>	Virgile LECLERC
<b>Nombre de délégués en exercice</b>	27
<b>Nombre de délégués présents</b>	26
<b>Nombre de pouvoirs</b>	1
<b>Présents ou représentés</b>	27

**Conseillers communautaires présents :**

André ARNOULD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Delphine BRU
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
René DUBOURG
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Virgile LECLERC
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

**Représenté :**

François POUCHOT

**Pouvoir donné à :**

Alain MALASSAGNE

**Absent :**

--

*Conseil communautaire*

**Délibération n° 2026/04/10-4**

**Election du deuxième vice-président**

**Vu** les Articles L.5211-1, L 5211-2, L.5211-8 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes approuvés par Arrêté préfectoral n° 2017-1578 du 29 décembre 2017 ;

Sous la Présidence de M. Olivier ROCHE,

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 Assesseurs : Mme Andrée BROUSSE et Mme Marie-Hélène CHASTRE

Mme Marie-Hélène CHASTRE ayant proposé sa candidature,

Chaque conseiller ayant été appelé à mettre dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Au premier tour du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins nuls : 1 (bulletin illisible)

Suffrages exprimés :

- En faveur de M. André ARNOULD : 1
- En faveur de Mme Marie-Hélène CHASTRE : 20

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix.

Mme Marie-Hélène CHASTRE ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée **deuxième vice-présidente** et immédiatement installée.

Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Fait à Mauriac, le 10 avril 2026  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Virgile LECLERC

Olivier ROCHE